

Demain l'Université de Strasbourg

Comité de pilotage

Préparation du vote du 26 février : fiches de révision du projet

1. Une université soucieuse de la parité hommes-femmes.....	2
2. Modalités électorales du CS	3
3. Composition du CEVU.....	4
4. Collégiums.....	5
5. Création d'une commission unique d'aide aux projets étudiants.....	6
6. Espace réussite.....	7
7. Etudes européennes.....	8
8. Pilotage stratégique.....	9
9. Recherche.....	10
10. La dimension internationale	11
11. Vie universitaire	12
12. Ressources humaines.....	13

1. Une université soucieuse de la parité hommes-femmes

Paragraphe concerné :

Page 7 ; section I – Préambule politique – Des innovations stratégiques

Argumentaire :

Adjonction au PEC d'un volet abordant l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Nouvelle rédaction proposée :

La question du genre s'inscrit dans les préoccupations et les missions de l'université et de ses personnels. L'Université de Strasbourg envisage de créer une commission pour la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Pour que les femmes accèdent aux postes de décision et de responsabilité, il faut envisager d'informer et de sensibiliser les personnes et, dans l'immédiat, proposer des mesures concrètes. Il est nécessaire de faire évoluer les représentations que chacun se fait des rôles sociaux et professionnels des femmes et des hommes et de repenser les relations professionnelles selon une politique de complémentarité en menant une politique adaptée dont les résultats seront suivis par un observatoire.

2. Modalités électorales du CS

1

Paragraphe concerné :

Page 12 ; Section II.1.3.c ; alinéa : Professeurs + HDR

Argumentaire :

La proposition de répartition des sièges telle qu'elle figure dans le projet de texte a entraîné de nombreuses réactions, dont un vote du Conseil scientifique de l'ULP défavorable à cette rédaction. Cependant, les diverses consultations menées font apparaître un accord sur une méthodologie générale, ainsi que de réelles possibilités de convergence sur un calcul définitif du nombre de sièges. Il apparaît donc plus sage de proposer au Congrès de statuer uniquement sur les grands principes de la représentation de ce collège, en laissant l'assemblée constituante délibérer sur la méthodologie précise de répartition, après que le sujet ait pu être débattu dans toutes les instances concernées.

Nouvelle rédaction proposée :

Les sièges sont répartis entre les quatre secteurs de formation au prorata des électeurs ressortissant aux sections de CNU et aux sections spécialisées des organismes de recherche correspondant à chacun de ces grands secteurs, avec un plancher garantissant une représentation minimale de chaque secteur. La hauteur de ce plancher sera fixée par l'assemblée constituante.

2

Paragraphe concerné

Page 12 ; Section II.1.3.c ; Dispositions électorales ; alinéa Docteurs

Nouvelle rédaction proposée :

« Deux sièges par grand secteur de formation » au lieu de « 1 siège est réservé à chaque grand secteur de formation »

3. Composition du CEVU

Paragraphe concerné :

Page 12 - Section II.1.3.d ; alinéa composition du CEVU

Argumentaire :

Les discussions autour des modalités de répartition des sièges étudiants au CEVU ne sont à ce jour pas abouties. Il sera dans les missions de l'assemblée constituante d'arbitrer ce point.

Nouvelle rédaction proposée :

Supprimer « répartition des sièges au prorata du nombre d'étudiants inscrits par grand secteur de formation à la rentrée universitaire précédant l'élection. »

4. Collégiums

Paragraphe concerné :

P14 ; section II.2.1 ; alinéa Les missions des collégiums

Argumentaire :

« Dans certaines hypothèses » est trop imprécis. La notion d'arbitrage existe en interne aux collégiums.

Nouvelle rédaction proposée :

L'avis est obligatoirement requis par le conseil d'administration sur les points relatifs à la formation et à la recherche et aux modalités de répartition des moyens. Il peut être consulté par la présidence en tant que de besoin.

5. Création d'une commission unique d'aide aux projets étudiants

Paragraphe concerné :

Page 17 ; Section II.2.3

Argumentaire :

Erreur dans la révision du projet, suite à la séance de relecture des présidents : suppression accidentelle de l'action pilote « Création d'une commission unique d'aide aux projets étudiants ».

Nouvelle rédaction proposée :

Ré-introduction de la ligne correspondante dans le tableau listant les actions pilotes.

Création d'une commission unique d'aide aux projets étudiants	Vie Universitaire	Mettre en place une Commission unique d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) pour simplifier les démarches de financement des opérations étudiantes.
---	-------------------	---

6. Espace réussite

Paragraphe concerné :

Page 16 ; Section II.3.1.c

Ligne « Espace réussite » du tableau décrivant les actions pilotes

Argumentaire :

Le texte proposé ne reflète pas assez la large gamme d'actions possibles et se concentre trop sur les solutions numériques

Nouvelle rédaction proposée :

Objectif : Coordonner les actions de réussite en Licence permettant de :

- ◆ Mettre à la disposition des étudiants et des futurs étudiants les moyens de s'auto-évaluer.
- ◆ Informer sur les objectifs des enseignements, leurs pré-requis et leurs modes d'évaluation.
- ◆ Systématiser la mise à disposition des supports de cours notamment en L1.
- ◆ Accompagner les étudiants dans leur apprentissage par des tutorats présentsiels et à distance

7. Etudes européennes

Paragraphe concerné :

Page 17 ; Section II.2.3.c ; Tableau Actions pilotes retenues pour la création de l'Université de Strasbourg ; ligne « Etudes européennes »

Nouvelle rédaction proposée :

Objectif : Mettre en synergie les initiatives existantes et construire à terme un dispositif d'appui pérenne illustrant la vocation européenne de l'Université de Strasbourg.

8. Pilotage stratégique

Paragraphe concernés :

Page 20 ; section II.2.4.c ; alinéa La fonction pilotage

Page 45 ; section III-1

Argumentaires :

1. Le texte proposé qui décrit le niveau central de la fonction pilotage omet d'indiquer le bureau (ou la cellule) d'auto-évaluation.
2. la rédaction de la page 45 qui fait référence à une cellule pilotage n'est pas en cohérence avec la page 20

Nouvelles rédactions proposées :

Page 20 :

...un service qualité ainsi qu'un bureau d'audit interne. Elle accueillera l'ORESIPÉ

Page 45 :

Le pilotage de l'Université de Strasbourg prendra appui sur une fonction pilotage transverse à l'établissement. La direction du pilotage sera placée auprès de la présidence, et sera animée par un vice président. Elle sera chargée du pilotage stratégique, lui-même alimenté par les services de pilotage sectoriel installés au sein des directions en charge des fonctions de gestion (Finances, Ressources Humaines, Patrimoine, Logistiques). Les directions concernées coordonneront les outils de pilotage opérationnel à la disposition des composantes.

La fonction pilotage est essentielle aux différentes étapes de la conception et de la réalisation des axes stratégiques de la politique de l'université. Elle permettra d'accompagner et de suivre tout projet innovant.

La présidence disposera de tableaux de bord élaborés au sein de la direction pilotage, avec l'appui, le cas échéant, de groupes de travail. Ces tableaux comporteront tous les indicateurs généraux de suivi et d'alerte relatifs aux différents champs de responsabilité. La valeur des indicateurs généraux sera publiée une fois par an.

9. Recherche

Paragraphe concerné :

Chapitre « politique pédagogique et scientifique ».

Volet Recherche.

Réécriture du premier item du paragraphe c (identification des principaux domaines et pôles en émergence) page 33.

Argumentaire :

Le PEC pose dans son préambule politique l'Université de Strasbourg comme opérateur international de la recherche.

Cette notion recouvre deux aspects :

1/ la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie scientifique d'établissement, qui ne soit pas un simple assemblage de projets scientifiques proposés par les unités de recherche, ni la déclinaison unique des politiques menées par les organismes de recherche et/ou le ministère et/ou l'ANR, etc.

2/ la capacité d'évaluer les recherches menées au sein de l'université, d'identifier les domaines en émergence, à développer ou encore à repositionner.

Ces capacités de construction d'une stratégie scientifique et d'autoévaluation s'adossent à des structures internes à l'université, notamment le conseil scientifique, mais aussi sur des organes externes tels le Comité d'Orientation Stratégique et un Comité de Visite International.

Ancienne rédaction

Les choix d'une politique de recherche de l'université de Strasbourg sont basés sur les pôles d'excellence existants et sur la recherche d'une cohérence stratégique. Ils sont appelés à évoluer en fonction des résultats de l'expertise actuellement conduite par l'AERES. En conséquence, la présente analyse ne peut -par hypothèse même- avoir qu'un caractère provisoire, dans la mesure où l'examen des rapports d'évaluation établis par l'AERES sera nécessaire à la construction d'un plan stratégique plus détaillé. L'examen des expertises AERES seront réalisées par les Conseils scientifiques et conduiront à la finalisation d'un plan stratégique précis

Nouvelle rédaction proposée :

L'Université de Strasbourg comme opérateur de recherche international élaborera un plan d'orientation stratégique pour l'ensemble de ses domaines scientifiques et disciplinaires, et mettra en œuvre une politique d'établissement adossée à ses unités de recherche et à ses propres priorités. Cette politique concernera ses pôles d'excellence reconnus, mais également les pôles de compétence existants, ou en émergence, identifiés par l'université. Pour cela, l'Université de Strasbourg s'appuiera prioritairement sur son conseil scientifique, une capacité d'autoévaluation et d'expertise interne de ses activités de recherche (adossée notamment à la cellule « se connaître, s'évaluer »), le comité de visite international, le comité d'orientation stratégique, ainsi que sur les évaluations de l'AERES.

L'Université de Strasbourg proposera à l'ensemble des acteurs de la recherche concernés la mise en place d'un conseil scientifique du Rhin supérieur sur l'objectif de mener une politique coordonnée sur des actions communes.

10. La dimension internationale

Paragraphe concerné :

Page 40 ; section b.4

Argumentaires :

Contribution arrivée tardivement

Nouvelles rédactions proposées :

Ajouter à la fin du paragraphe : « Le collège doctoral européen, désormais en état de fonctionnement depuis la mise en service du bâtiment qui abrite nos activités, constitue un outil précieux au service de cette politique (cf en annexe). »

11. Vie universitaire

1

Paragraphe concerné :

Page 42 ; section II.1

Argumentaire :

Les premiers pas des étudiants à l'université sont importants et marquent la transition entre le lycée l'enseignement supérieur. L'Université de Strasbourg devra mettre en œuvre les outils d'une intégration optimale de tous les étudiants dans les différentes dimensions de la vie étudiante. De nombreuses actions sont déjà menées et devront être amplifiées et généralisées.

Ancienne rédaction :

2. Comme il est prévu dans l'offre de formation, une semaine de rentrée réservée aux primo-entrants sera organisée selon un double objectif : l'initiation à la méthodologie universitaire et la découverte de l'université dans ses différentes dimensions.

Nouvelle rédaction proposée :

2. Comme il est prévu dans l'offre de formation, une semaine de rentrée sera organisée selon un double objectif : l'initiation à la méthodologie universitaire et la découverte de l'université dans ses différentes dimensions, notamment culturelle et citoyenne, en partenariat avec le BVE et les associations étudiantes.

2

Paragraphe concerné :

Page 42 ; II.2.2 Citoyenneté et solidarité

Argumentaire :

Les premiers pas des étudiants à l'université sont importants et marquent la transition entre le lycée l'enseignement supérieur. L'Université de Strasbourg devra mettre en œuvre les outils d'une intégration optimale de tous les étudiants dans les différentes dimensions de la vie étudiante. De nombreuses actions sont déjà menées et devront être amplifiées et généralisées.

Ancienne rédaction :

Le Bureau de la Vie Étudiante (BVE) a vocation à demeurer un service commun, avec une structure administrative propre. Placé sous la direction d'un vice-président ou chargé de mission, ainsi que du vice-président étudiant élu par le CEVU, le BVE aura pour fonction notamment d'orienter les étudiants vers les services compétents...

Nouvelle rédaction proposée :

Le Bureau de la Vie Étudiante (BVE) a vocation à demeurer un service commun, avec une structure administrative propre. Placé sous la direction d'un enseignant et d'un étudiant, le BVE aura pour fonction notamment d'orienter les étudiants vers les services compétents ...

12. Ressources humaines

Argumentaire :

Le texte initial a fait l'objet de compléments et de précisions par le groupe interuniversitaire « Ressources Humaines » lors de sa séance du 12 février 2008, consacrée à une lecture collective du volet RH du PEC.

1

Paragraphe concerné :

Page 47 ; section III.2.1 ; 1er paragraphe

Rédaction actuelle : Celle-ci pourra se traduire dans une politique d'établissement reposant sur un dialogue social rénové dont l'outil principal sera le CTP.

Rédaction résultant de la réunion du groupe de travail:

Celle-ci pourra se traduire dans une politique d'établissement reposant sur un dialogue social rénové dont l'outil institutionnel principal sera le CTP.

L'avènement de cette nouvelle instance ne devra pas signifier l'extinction d'autres pratiques de dialogue social qui ont fait leurs preuves et ont été saluées comme telles par l'Inspection Générale. Il en est ainsi de la réunion mensuelle administration-représentants des personnels BIATOS dont le principe sera poursuivi.

2

Paragraphe concerné :

Page 49 ; section III.2.1.d ; dernier paragraphe

Rédaction actuelle : Elle devra également prendre en compte la question indemnitaire BIATOS à laquelle les présidents actuels ont déjà sensibilisé fortement la DGES, la réussite du projet étant liée à l'allocation de moyens à ce titre, en vue d'instaurer une égalité de traitement entre des agents réunis au sein d'une même université.

Rédaction résultant de la réunion du groupe de travail : Elle devra également prendre en compte la question indemnitaire BIATOS à laquelle les présidents actuels ont déjà sensibilisé fortement la DGES, la réussite du projet étant liée à l'allocation de moyens à ce titre, en vue d'instaurer une égalité de traitement favorable aux agents réunis au sein d'une même université.

3

Paragraphe concerné :

Page 50 ; section III.2.1.i ; 2° paragraphe

Rédaction actuelle :

Les structures, qui dans chaque établissement fondateurs, assurent une action sociale en direction des personnels, fusionneront en un seul ensemble, constitué sous la forme d'un service commun doté de son conseil, au sein duquel siégeront des représentants élus des

personnels. L'activité du service sera placée sous la responsabilité d'un directeur assisté d'un directeur-adjoint, bénéficiant pour ces fonctions d'une décharge partielle de service.

Ce service sera hébergé dans les actuels locaux du SUAS. Il devra disposer des moyens suffisants pour subventionner les activités qu'il organisera. Un emploi d'assistant social sera demandé.

Un programme provisoire des orientations envisagées, notamment, reprise de l'étude sur l'ouverture d'une halte garderie, en partenariat avec la CAF, accompagnement de personnels en difficulté, instruction des demandes d'accès à des prestations sociales... figure en annexe.

Rédaction résultant de la réunion du groupe de travail :

Les structures, qui dans chaque établissement fondateurs, assurent une action sociale en direction des personnels, fusionneront en un seul ensemble, constitué sous la forme d'un service commun doté de son conseil et qui en proposera la politique, au sein duquel siégeront des représentants élus des personnels. L'activité du service sera placée sous la responsabilité d'un directeur assisté d'un directeur-adjoint, bénéficiant pour ces fonctions d'une décharge partielle de service.

Ce service sera hébergé dans les actuels locaux du SUAS. Il devra disposer des moyens suffisants pour subventionner les activités qu'il organisera, chaque fois que possible avec le CNRS, en prolongement des collaborations déjà existantes localement avec ce partenaire. Un emploi d'assistant de service social sera demandé.

Un programme provisoire des orientations envisagées, notamment, reprise de l'étude sur l'ouverture d'une halte garderie, en partenariat avec la CAF, accompagnement de personnels en difficulté, instruction des demandes d'accès à des prestations sociales... figure en annexe.

Les aides à la restauration que consentent déjà les trois Universités à leurs personnels seront poursuivies et donner lieu, annuellement, à un bilan partagé.